

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Léon Duclos, 7 avril 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin à Léon Duclos, 7 avril 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 4 p. (407r, 408r, 409v, 410r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Léon Duclos, 7 avril 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50458>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 avril 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Duclos, Léon](#)

Lieu de destination rue Ruffin, Bolbec (Seine-Maritime)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

RésuméLéon Duclos a demandé à Godin des renseignements sur les sociétés coopératives au nom de la chambre syndicale dont il est le secrétaire. Godin lui répond par des indications sommaires et lui annonce qu'il traitera le sujet dans le journal *Le Devoir* et il l'avertit que le journal va publier un travail de Holyoake sur les Pionniers de Rochdale et la coopération en Angleterre. Godin énumère 5 mesures fondamentales à observer par une coopérative de consommation. La dernière stipule qu'il ne faut verser des dividendes aux acheteurs que sous la forme d'actions qui forment un capital disponible, moyen d'émancipation des travailleurs avec lequel ils pourraient fonder une coopérative de production et devenir leurs propres patrons. Sur le partage des bénéfices dans les coopératives : Godin préconise qu'ils soient partagés entre les acheteurs mais aussi avec tous ceux qui ont contribué à les produire, c'est-à-dire les fonctionnaires des coopératives, suivant l'importance de leurs services ; il préconise également de consacrer 2 à 3 % des bénéfices nets à la création d'une bibliothèque et à l'entretien d'une salle de réunion des sociétaires. Il ajoute qu'il faudrait également fonder une assurance mutuelle de secours financée par une part de bénéfices en plus des cotisations des sociétaires. Il le renvoie à la loi du 24-25 juillet 1861 pour la fondation légale de la société que Duclos veut établir. Dans le post-scriptum, Godin demande à Duclos s'il peut évoquer dans *Le Devoir* le projet de sa chambre syndicale.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Coopération](#)

Œuvres citées

- Holyoake (George Jacob), « Histoire des équitables pionniers de Rochdale de George Jacob Holyoake. Résumé extrait et traduit de l'anglais par Marie Moret », *Le Devoir*, t. 5, 29 mai 1881-31 juillet 1881. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.5/351/70/860/0/0>, consulté le 10 juillet 2023]
- Holyoake (George Jacob), *Self-help by the people. History of co-operation in Rochdale, etc.*, Londres, s. n., 1858.

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024
